



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME "ITEKA"

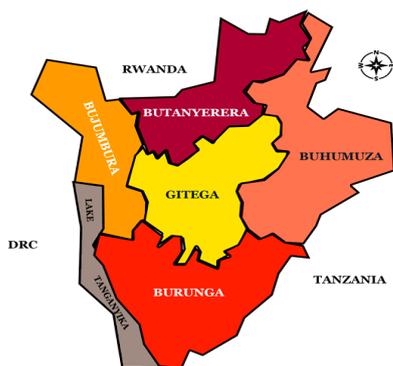
Uwo uri wese ubahirizwa

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*

KU GICANIRO n°1/2025

*Ku Gicaniro est un programme de la Ligue Iteka qui se focalise sur tous
les domaines de la vie du pays*

RAPPORT JUIN-JUILLET 2025



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 JUILLET 2025, au moins 748 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka

La Ligue Iteka:

- ♦ « Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ♦ a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC.
- ♦ est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

TABLE DES MATIERES	PAGES
I. RESUME EXECUTIF	1
II. RECOMMANDATIONS	3
III. OBJECTIFS DU RAPPORT	4
IV. MÉTHODOLOGIE	5
V. ETATS DES LIEUX SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI : Juin et juillet 2025	5
V.1. DROITS CIVILES ET POLITIQUES	5
V.1.1. DROIT À LA VIE	5
V.1.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES	5
V. 1.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES	8
V.1.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE	9
V.1.2.1. ALLEGATIONS DE TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS	9
V.1. 2.2. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE/VIOLS	10
V.1.3. DROIT A LA LIBERTE	11
V.1.3.1. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES	11
V.2. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	13
VI. CONCLUSION	14

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGNU	: <i>Assemblée Générale des Nations Unies</i>
BRARUDI	: <i>Brasserie et Limonaderies du Burundi</i>
CENI	: <i>Commission Électorale Nationale Indépendante</i>
CEPI	: <i>Commission Electorale Provinciale Indépendante</i>
CECI	: <i>Commission Electorale Communale Indépendante</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
DESC	: <i>Droits Économiques, Sociaux et Culturels</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
FDLR	: <i>Front démocratique de Libération du Rwanda</i>
FRODEBU	: <i>Front pour la Démocratie au Burundi</i>
ITABU	: <i>Institut technique Agricole du Burundi</i>
M23/AFC	: <i>Mouvement du 23 Mars/ Alliance fleuve Congo</i>
PNB	: <i>Police Nationale de Burundi</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
RDC	: <i>République Démocratique du Congo</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
TGI	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
UPRONA	: <i>Union pour le Progrès National</i>
VB	: <i>Bureau de vote</i>
VBGs	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

0. RESUME EXECUTIF

La situation des droits de l'homme au Burundi au mois de juin et juillet 2025 révèle des préoccupations sérieuses qui compromettent la stabilité sociopolitique du pays. Les inégalités dans le domaine des droits civils et politiques sont marquées par des violations persistantes. Les libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique, sont constamment entravées par des mesures restrictives et des pratiques répressives.

Le climat électoral pendant cette période, notamment lors des élections de juin et juillet 2025, a été marqué par une atmosphère politique inquiétante, ponctuée d'incidents significatifs. Les allégations de fraudes électorales et les menaces proférées contre les électeurs soulignent une tendance à favoriser le parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Des pratiques telles que l'ouverture anticipée des bureaux de vote et les cas de votes multiples ont été reportées. L'ensemble du processus d'observation des élections a été compromis par des intimidations visant les observateurs, y compris ceux affiliés à l'Église catholique. Par ailleurs, des membres de l'opposition ont été appréhendés pour avoir refusé de signer des documents officiels, et des figures importantes, dans les localités de Buruhukiro et Buhumuza, ont été soumises à une pression intense. Les résultats préliminaires, affichant 96,51 % des voix pour le CNDD-FDD, ont suscité une vive indignation parmi les partis d'opposition, notamment l'UPRONA et le CNL, qui ont contesté la légitimité du scrutin et dénoncé les répressions dont sont victimes leurs membres. Entre le 16 et le 22 juin, malgré une façade de calme, l'opposition a qualifié les élections de simulacres.

En juillet, la confirmation de Daniel Gélase Ndabirabe à la présidence de l'Assemblée nationale n'a pas été une surprise pour l'opinion publique. Parallèlement, à Muyinga comme dans d'autres localités du pays, une démotivation a été observée parmi la population, attribuée à l'absence prolongée des administrateurs communaux conduisant au manque de services importants dont la population avait besoin, alors qu'une campagne du CNDD-FDD pour lutter contre les feux de brousse se développait à Buhumuza.

Néanmoins, des déclarations d'un député Shabani sur l'incitation d'éliminer les fraudeurs ont soulevé des inquiétudes de la part de la population et des défenseurs des droits humains. À Gitega, une montée de tensions à la suite de l'émergence de tracts contestataires, engendrant une atmosphère de peur et de méfiance. Les préoccupations concernant l'absence d'administrateurs dans de nombreuses communes de Bujumbura renforcent cette tension, les citoyens faisant face à l'impossibilité d'accéder à des services administratifs vitaux, et appelant à une résolution rapide des nominations.

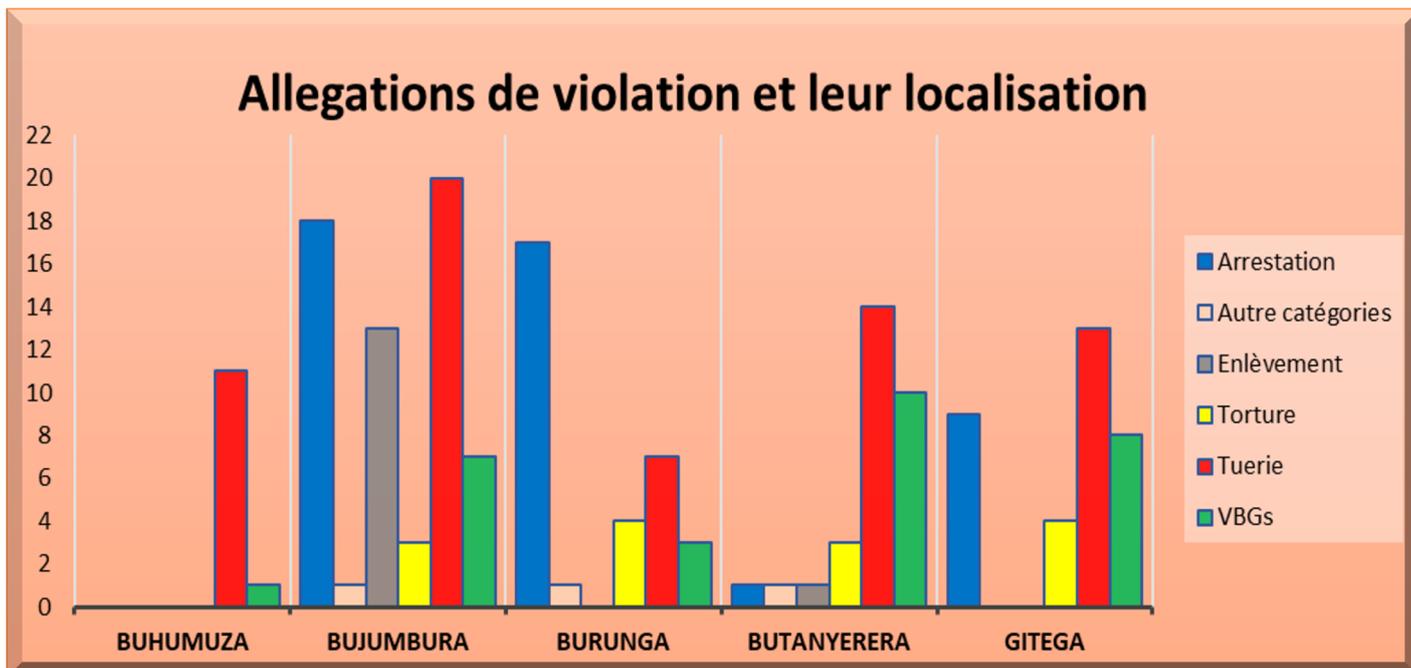
Globalement, la situation dépasse les simples contestations administratives ; elle reflète une démocratie en souffrance, où l'égalité de traitement et le droit de vote semblent se dissoudre progressivement.

La mise en place du nouveau gouverneur de Burunga et l'éviction du gouverneur de l'ancienne province de Rutana impliquée dans des violations des droits humains, ont brièvement ravivé des espoirs pour la population de cette localité, mais les promesses électorales non tenues et les lacunes administratives persistent, indiquant un besoin pressant de réformes structurelles et d'une mobilisation citoyenne pour protéger les droits fondamentaux.

Quant aux violations des droits de l'homme signalées au cours de cette période, la Ligue Iteka a recensé des actes alarmants témoignant d'une répression continue et de tensions politiques élevées : 65 personnes ont été tuées, 45 individus ont été arrêtés, 14 enlevés, 14 ont subi des actes de torture, et 29 ont été victimes de violences liées au genre dont 21 cas sont des violences sexuelles perpétrées contre les jeunes filles de moins de 18 ans.

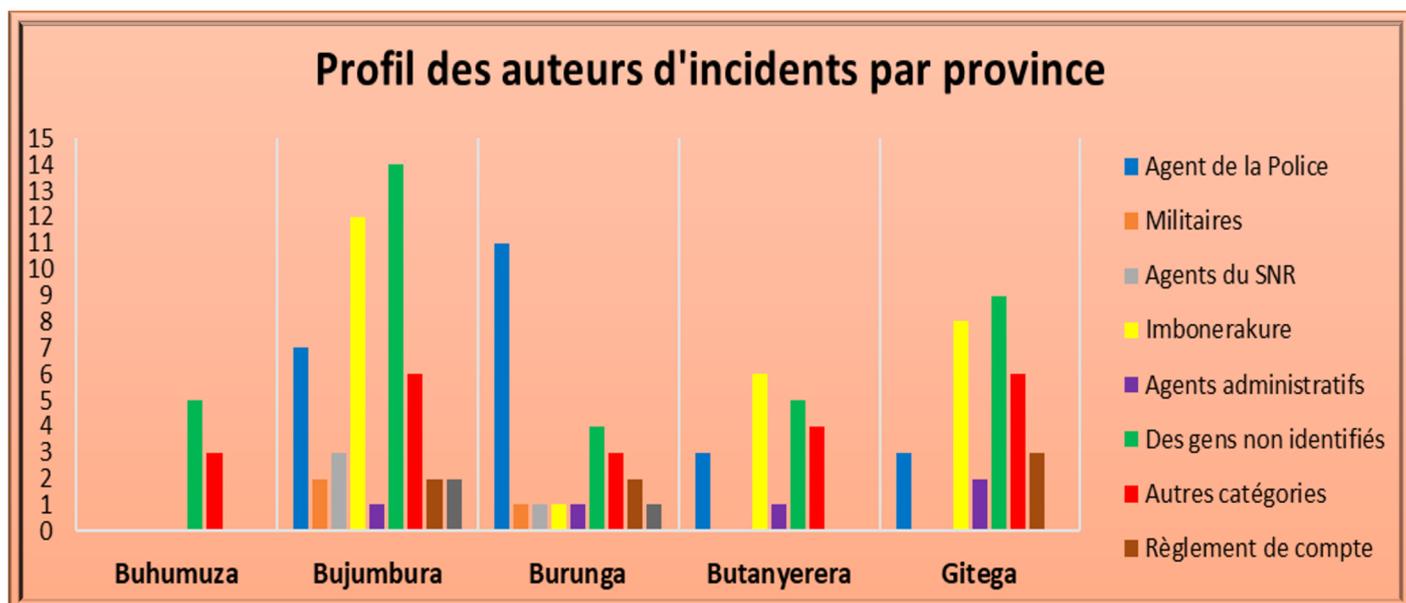
La province de Bujumbura a enregistré le nombre le plus élevé de cas, avec 62 allégations (18 arrestations, 13 enlèvements, 3 cas de torture, 20 assassinats et 7 cas de violences basées sur le genre et toutes des viols contre filles mineures suivie par la province de Gitega, qui a comptabilisé 34 cas.

Graphique illustratif :



Les Imbonerakure, ainsi que des éléments des forces de police, des militaires, des administratifs et des agents du SNR, sont souvent cités comme présumés auteurs de la majorité de ces violations et des meurtres.

Graphique illustratif :



Sur un total de 132 cas d'allégations faisant 170 victimes (graphique ci haut), 24 cas sont imputables aux agents de la police, 3 cas aux militaires, 4 cas aux agents du SNR, 27 cas aux Imbonerakure, 5 cas aux agents administratifs, 37 cas aux gens non identifiés ; 7 cas de règlement de compte, 3 cas d'infanticides et enfin 22 cas d'autres catégories impliquant les personnes particulières.

Sur le plan socio-économique, le pays continue de faire face à des défis structurels, en particulier une forte dépendance à l'agriculture de subsistance, pilier de son économie. Bien que la stabilité politique puisse être théoriquement maintenue, elle demeure fragile en raison des tensions sociales et de la nécessité d'améliorer la gouvernance. De plus, la situation sécuritaire reste tendue dans certaines localités, ce qui entrave la mobilité des populations et la mise en œuvre de projets de développement. L'inflation commence à impacter le pouvoir d'achat des ménages, en particulier dans les zones rurales où l'accès aux biens de consommation est compromis. La dévaluation du franc burundais face aux devises étrangères fait partie d'un contexte de fluctuations internationales ainsi que d'une dépendance à l'aide extérieure.

Sur le plan social, l'accès aux services de santé et à l'éducation soulève des préoccupations ; la couverture sanitaire est insuffisante, surtout dans les zones rurales, tandis que les ressources éducatives sont limitées par des contraintes d'infrastructure et de personnel enseignant.

II. RECOMMANDATIONS

Au cours de la période analysée dans ce rapport, on constate une dégradation continue de la situation des droits de l'homme dans diverses localités du pays. Ce rapport met en lumière des violations du droit à la vie, de l'intégrité physique et de la liberté, ainsi que des atteintes aux droits économiques, sociaux et culturels. De plus, il recense des problématiques liées au contexte électoral et socio-économique dans lequel ces violations se sont produites.

La Ligue Iteka exprime sa préoccupation face à l'impunité persistante des crimes observés et formule des recommandations à cet égard :

Au Gouvernement de Gitega de :

1. Garantir le respect des droits de l'homme, notamment le droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté ;
2. Mettre de côté toute divergence d'opinion ou intérêts partisans et Organiser un dialogue franc avec l'ensemble des acteurs et représentations sociales sur toutes les questions liées à la crise en vue d'une solution rapide, consensuelle et durable
3. Adopter des mesures visant à éradiquer l'impunité sur les différentes violations des droits humains afin que les auteurs soient tenus responsables ;
4. Assurer la protection des droits des enfants et sanctionner sévèrement les responsables de leur trafic et exploitation, notamment ceux qui les envoient en Tanzanie pour des travaux champêtres ;

5. Encourager le développement économique pour améliorer les conditions de vie des citoyens et prendre des mesures éradiquant les inégalités sociales ;

6. Garantir un accès équitable aux besoins primaires, tels que l'eau, la santé, l'éducation et la justice, pour chaque citoyen.

Aux partis politiques :

1. S'abstenir strictement de tout acte ou propos qui pourrait conduire à la cristallisation des positions et à une violence politico-sécuritaire

A la communauté internationale notamment les partenaires du Burundi dont l'UE, UA, EAC et les Etats accrédités au Burundi, il est recommandé de :

1. User de leur influence pour pousser le gouvernement du Burundi à organiser un dialogue franc avec l'ensemble des acteurs et représentations sociales sur toutes les questions liées à la crise en vue d'une solution rapide, consensuelle et durable ;

2. Contraindre les autorités burundaises à respecter les droits de l'homme et à mettre fin à l'impunité.

3. Apporter un soutien aux efforts de la Ligue Iteka et d'autres organismes de défense des droits de l'homme pour le suivi des violations au Burundi ;

Aux organisations de défense des droits de l'homme de :

1. Poursuivre la surveillance de la situation des droits de l'homme au Burundi tout en plaçant pour leur protection ;

2. Fournir un soutien tangible aux victimes de violations des droits de l'homme et de s'assurer de leur accès à la justice.

III. OBJECTIFS DU RAPPORT

La ligue Iteka produit ce rapport condensé de deux mois sur le contexte socio-politico-économique et les droits de l'homme au Burundi dans les objectifs de :

- ⇒ Permettre aux autres acteurs de suivre l'évolution du contexte et des droits humains au Burundi sur une période spécifique, en identifiant les tendances, les défis et les progrès réalisés;
- ⇒ Éclairer les décideurs politiques, les organisations de défense des droits humains et les acteurs internationaux dans leurs prises de décisions et leurs actions concernant le Burundi;
- ⇒ Sensibiliser l'opinion publique nationale et internationale sur les questions critiques liées aux droits humains et à la sécurité au Burundi, et à plaider en faveur de réformes ou d'actions spécifiques.

IV. MÉTHODOLOGIE

La Ligue Iteka diffuse régulièrement des bulletins hebdomadaires intitulés Iteka n'Ijambo, ainsi que des rapports mensuels, trimestriels, annuels, thématiques et rapports bilans qui portent sur la situation des droits de l'homme et de la sécurité. Ces documents sont partagés avec divers partenaires, en particulier avec le gouvernement du Burundi et ses différentes institutions.

Le présent rapport découle d'une observation constante réalisée par les bénévoles et les observateurs de la Ligue Iteka, qui œuvrent au nom des droits de l'homme à travers 17 fédérations provinciales et 32 sections. Les membres de cette organisation sont guidés par des principes éthiques et humanitaires, s'engageant à prévenir les violations des droits humains tout en continuant à surveiller et à documenter les abus et violences exercés par le pouvoir en place à l'encontre de sa population.

La méthodologie de recherche adoptée pour analyser la situation des droits de l'homme au Burundi sous le régime de Ndayishimiye Evariste repose sur plusieurs approches complémentaires et rigoureuses. Une approche qualitative a été privilégiée, ce qui inclut la collecte d'informations ainsi que des entretiens avec des acteurs essentiels, tels que des défenseurs des droits de l'homme, des membres de la société civile et des représentants du gouvernement. Cette méthode permet de recueillir des points de vue variés sur la situation des droits de l'homme au Burundi, fournissant ainsi une vision nuancée des défis rencontrés et des progrès réalisés depuis l'accession au pouvoir de Ndayishimiye en 2020. De plus, des entretiens ont été réalisés avec des victimes de violations des droits humains afin de récupérer des témoignages directs, enrichissant ainsi l'analyse en ancrant les données dans l'expérience vécue.

Cependant, à travers son bulletin hebdomadaire Iteka n'ijambo, ce rapport compile des données couvrant les deux mois juin et Juillet 2025. La base de données de l'organisation dans laquelle toutes les données sont encodées a servi pour les graphiques et les exemples illustratifs.

V. ETAT DES LIEUX SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI : Juin et juillet 2025

V.1. DROITS CIVILES ET POLITIQUES

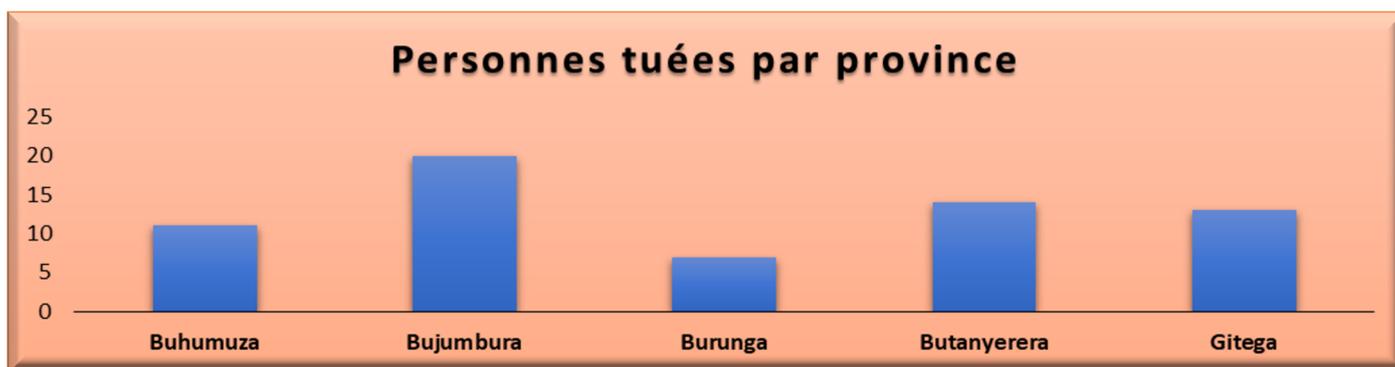
Le Burundi fait partie des pays adhérant au pacte international relatif aux droits civils et politiques (1965) et son protocole facultatif (1976) sans aucune réserve le 9 mai 1990, ce qui dans le cadre de sa mise en application, le Burundi a pris des mesures dans la législation interne notamment dans sa constitution du 7 juin 2018 (Loi principale) en son article 19 qui garantit que tous les droits proclamés et garantis par les textes internationaux régulièrement ratifié font partie intégrante de cette constitution, des textes d'application sont mis en place notamment le code pénal du 29 décembre 2017 et le code de procédure pénal du 11 mai 2018 et d'autres institutions de protection des droits de la personne humaine au Burundi ont été créés.

V.1.1. DROIT À LA VIE

V.1.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES

Au cours de la période de juin et juillet 2025, la Ligue Iteka a répertorié 65 personnes tuées sur le territoire national faisant 53 hommes et 12 femmes. Comme le graphique ci-dessous le montre, la province Bujumbura est la plus touchée avec 20 cas suivi de la province Butanyerera avec 14 cas, Gitega en troisième position avec 13 cas, et en fin Buhumuza et Burunga respectivement avec 11 et 7 cas chacune.

Graphique illustratif :



Cas emblématiques d'illustration :

Cas de personnes tuées par des Imbonerakure :

Ex1 : Un corps sans vie retrouvé en commune Cibitoke à proximité de la rivière Rusizi à la frontière de la RDC.

Une information qui nous est parvenue en date du 3/6/2025 indique qu'en date du 1er juin 2025, le corps sans vie de Joseph Kariyo, un agriculteur de 38 ans porté disparu depuis plus d'une semaine, avait été découvert à proximité de la rivière Rusizi, qui délimite la frontière naturelle entre le Burundi et la République Démocratique du Congo. Selon les premiers témoignages recueillis, notamment ceux des pêcheurs locaux, l'état avancé de décomposition du corps ne laissait guère de place au doute concernant l'identité de la victime.

Un habitant de la colline Mparambo I, qui a souhaité rester anonyme, exprimait sa colère en précisant : « C'est Joseph, un homme discret qui cultivait ses champs près de la Rusizi. » Une source sécuritaire de la région venait confirmer qu'il était bien un résident de Mparambo I, connu pour ses activités agricoles à proximité de la frontière. Peu après la découverte du corps, des suspicions ont commencé à peser sur de jeunes membres de la ligue Imbonerakure, souvent soupçonnés de s'adonner à un trafic illicite de marchandises entre le Burundi et la RDC.

Cas de personnes tuées par des policiers :

Ex2 : En date du 31 juillet 2025, à 9 heures, dans les marais de la Kanyaru, sur la colline Nyakarama, zone Kiyonza et commune Kirundo, province Butanyerera, quatre rwandais ont été tués par des policiers. Selon des témoins, les Rwandais aimaient franchir les frontières en passant par la Kagera pour chercher des herbes pour leur bétail et des policiers y sont rendus sans tenue mais muni des fusils. Ces derniers ont tiré sur ces Rwandais qui coupaient les herbes des bétails et trois sont morts sur le champ. L'autre a été capturé vivant et lui ont amputés les jambes. Les corps de ces victimes ont été jetés dans la rivière Kagera et les corps ont été récupérés par les Rwandais à l'endroit appelé Kw'ibuye à une centaine de mètres de là où ils ont été jetés. Les corps ont été déplacés par l'ambulance Rwandais

Cas de personnes tuées par des administratifs :

Ex3 : Dans la nuit du 26 juillet 2025, à l'Hôpital régional de Gitega, commune et province Gitega, Igiraneza Moses, âgé de 7 ans, hospitalisé dans cet hôpital, a rendu son âme après une négligence grave du médecin, Dr Kabura Diomède.

Selon des témoins à cet hôpital, malgré l'aggravation de l'état de santé de l'enfant et les appels insistants des infirmiers et du père de l'enfant, le docteur a refusé d'intervenir, répondant à maintes reprises que la situation n'était pas grave. Les démarches du père auprès de l'Administrateur Communal Jacques Nduwimana pour obtenir une aide d'urgence n'ont pas permis de sauver l'enfant, décédé juste à l'arrivée d'un autre médecin. En date du 27 juillet 2025, ce docteur a été arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat provincial de Gitega. En date du 30 juillet, ce docteur a comparu devant le Tribunal de Grande Instance de Gitega, et ce tribunal a ordonné son incarcération à la prison centrale de Gitega. D'après notre source, tout le personnel soignant dit que l'enfant a été victime de la négligence du docteur Diomède.

Cas de personnes tuées par des gens non identifiées

Ex4 : *Deux Imbonerakures tuées dans une affaire de contrebande de café à Nyamakarabo de la commune Mugina., province Bujumbura*

En date du 19 juin 2025, sur la colline et zone Nyamakarabo commune Mugina province Bujumbura, deux corps sans vie de Claude BUTOYI et le nommé KARENZO, tous imbonerakure ont été retrouvés. Selon les premières informations, ils auraient été lynchés par ces compères après avoir tenté de faire passer illégalement du café vers le territoire rwandais. Ce drame relance les inquiétudes sur la sécurité dans les zones frontalières et la persistance de réseaux de contrebande.

Deux corps sans vie, roués de coups, ont été découverts au petit matin du 19 juin sur les rives de la rivière Ruhwa, séparant la frontière entre le Burundi et le Rwanda. Les victimes, identifiées comme Karenzo Nsanzamahoro et Claude Butoyi, tous deux membres de la ligue de jeunesse du parti au pouvoir (Imbonerakure), auraient tenté de faire passer environ 80 kilogrammes de café vers le Rwanda, selon des sources sécuritaires locales.

D'après les premières investigations, les deux jeunes hommes auraient été interceptés par des individus non identifiés après avoir franchi la frontière. Ils auraient été violemment battus à mort à l'aide de bâtons, puis ramenés au côté burundais où leurs corps ont été retrouvés quelques heures plus tard. L'annonce de ce double meurtre a provoqué une onde de choc dans la commune de Mugina, notamment sur la colline Nyamakarabo. La population, visiblement traumatisée, exige que justice soit rendue. « Ils ont certes tenté une traversée illégale, mais méritaient-ils de mourir ainsi ? » s'interroge un habitant, sous couvert d'anonymat.

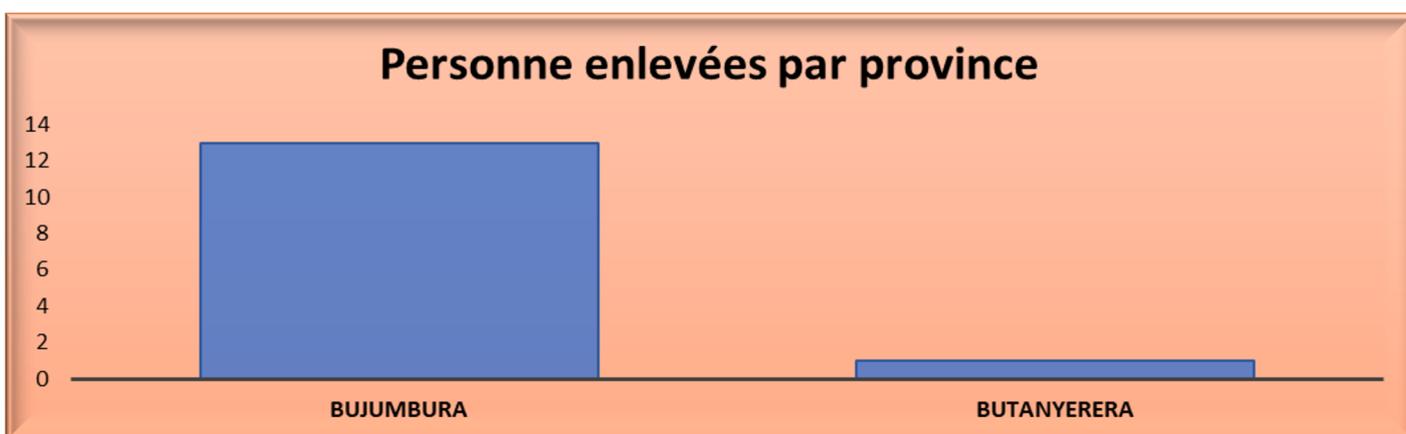
Interrogée à ce sujet, l'administrateur communale, Julienne Ndayihaya, a dénoncé un « acte barbare » et assuré que des enquêtes seraient rapidement lancées. Elle a toutefois rappelé que la contrebande de café est un phénomène en pleine recrudescence dans cette région frontalière. « Plus de 800 kilos de café ont été saisis au cours des deux derniers mois. Il est temps que les habitants comprennent que ces pratiques les exposent à de graves dangers », a-t-elle averti, tout en appelant les jeunes à ne pas se laisser entraîner dans ces circuits illicites.

V. 1.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES

Au cours de la période considérée pour ce rapport, des cas d'enlèvement et ou disparitions forcées au Burundi ont révélé une problématique majeure dans les pratiques sécuritaires et politiques du pays. Plusieurs cas documentés illustrent des situations où des individus, perçus comme des opposants ou simplement suspects, ont été enlevés par des agents des forces de sécurité ou de ces alliés "des jeunes du parti au pouvoir". Ces victimes ont souvent disparu dans des lieux inconnus, laissant leurs familles dans une incertitude totale quant à leur sort ou leur lieu de détention

Pendant les deux mois de ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré 14 personnes enlevées dans tout le pays, particulièrement dans les provinces de Bujumbura qui a enregistré un nombre élevé de 13 victimes et Butanyerera avec 1 cas.

Graphique illustratif :



Cas illustratifs :

Personnes enlevées par des policiers/Agents du SNR »

Ex1 : En date du 3 juin 2025, Théophile Niyimbona, ancien directeur du lycée communal de Ruseseka, militant et ancien député du parti CNL, aile d'Agathon Rwasa a été enlevé dans l'enceinte même de l'établissement.

Selon des témoins, un véhicule sans plaque de type "Jeep" est arrivé, et des hommes en sont descendus pour le saisir de force et l'embarquer. Sa famille et les membres du parti CNL ignorent toujours où il a été emmené. Bien que Théophile Niyimbona ait récemment rejoint le parti CNDD-FDD, les raisons de son arrestation restent inconnues. A deux jours des récentes élections, des imbonerakure en collaboration avec les policiers lui ont traqué après avoir été aperçu avec un militant du FRODEBU. On le soupçonnait de faire campagne pour la Coalition Burundi Bwa Bose. Ce qui est particulièrement préoccupant, c'est que les anciens membres du CNL semblent être ciblés, surtout ceux qui demandent des cartes d'électeurs sans être membres du CNDD-FDD.

L'ancien secrétaire général du CNL, fidèle à Agathon Rwasa, a fermement dénoncé ces arrestations arbitraires et intimidations. Il a appelé au respect du droit de chaque citoyen à voter librement, sans peur ni pression, et a demandé que cessent ces pratiques d'intimidation contre les burundais.

Personnes enlevées par des gens non identifiées

Ex2 : La Ligue Iteka a été alertée de la disparition d'un homme du nom de Désiré NDAYISENGA le 27 juillet 2025, un ancien soldat à la retraite qui vivait paisiblement sur la Colline Kirema. Dans la soirée, alors que Mr. NDAYISENGA discutait avec des amis au lieu-dit Kwi Barrière. Selon les témoignages, il a reçu un appel téléphonique, ce qui l'a conduit à prendre sa moto, son moyen habituel de transport. Avant de partir, il aurait informé l'un de ses amis qu'il se rendait chez un autre camarade, d'après ce qu'affirme notre source. Depuis ce moment fatidique, il n'y a eu aucune nouvelle de lui, et sa famille ainsi que ses proches sont dans l'angoisse de l'ignorance. Aucun indice de vie n'a été retrouvé, même sa moto demeure introuvable. La famille a donc formulé une demande pressante aux autorités compétentes pour qu'une enquête approfondie soit menée afin de découvrir ce qui est advenu de leur être cher. Par ailleurs, d'aucuns évoquent une théorie troublante, suggérant que Désiré aurait pu être victime d'une machination orchestrée par le Service national des Renseignements (SNR).

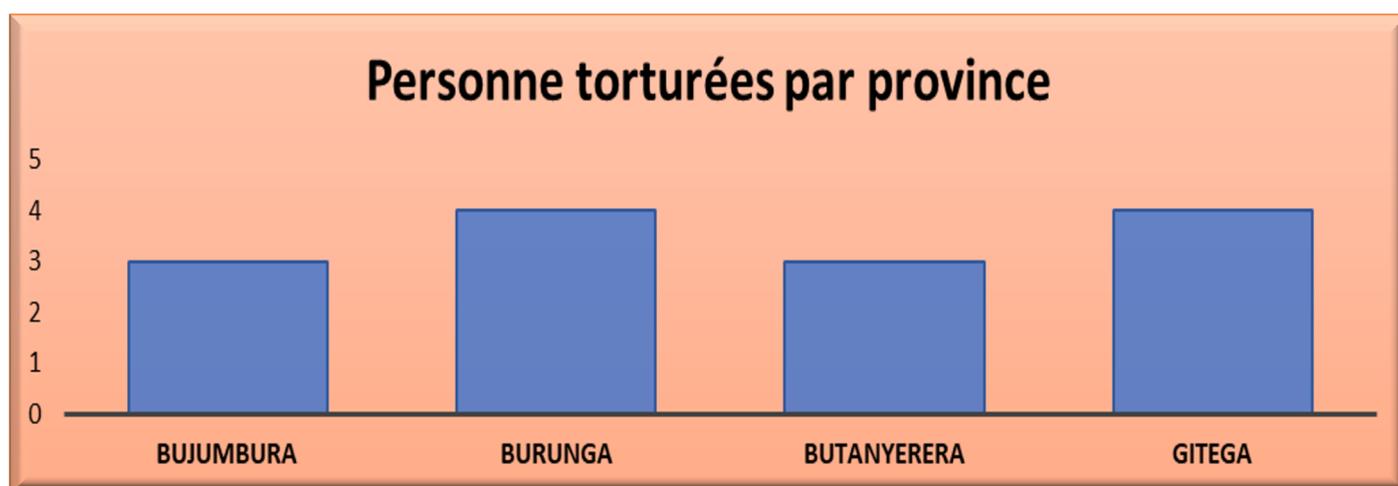
V.1.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

V.1.2.1. ALLEGATIONS DE TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS

Les cas de torture au Burundi en juin et juillet 2025 continuent de représenter une préoccupation majeure. Plusieurs incidents ont été rapportés par la Ligue Iteka impliquant des agents de sécurité et des forces armées dans des actes cruels visant des détenus ou des suspects.

Au cours de cette période couvrant ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré 14 cas de personnes victimes de torture dont 13 hommes et 1 femme. Les provinces Gitega et Burunga égalisent comme province plus touchée avec 4 cas chacune. Elles sont suivies par Bujumbura et Butanyerera avec 3 cas chacune. Quant aux présumés auteurs de ces actes, les Imbonerakure viennent en tête avec 9 cas et suivis par les policiers avec 3 cas. Puis les agents du SNR avec 1 cas et un autre cas attribué aux gens non identifiés mais survenu non loin d'un poste de police.

Graphique illustratif :



Cas d'illustration :

Ex1 : Personnes torturées par des Imbonerakure :

En date du 07 juin 2025, sur la colline Kibuye, zone Rugazi, commune Mpanda, province de Bujumbura, Elysée NKURUNZIZA, âgé de 18ans, a été tabassé par des imbonerakure dont Samson Ndikumwami, Jérôme Ndikumasabo, le chef de la cellule Nyamirenda Jean Claude Nimbona et le prénommé Evariste. Selon des sources de la localité, la victime a été accusée d'avoir voté le parti UPRONA lors des élections législatives et communales qui se sont déroulées en date du 5 juin 2025. Les mêmes témoins ajoutent que le nommé Elysé Nkurunziza a été blessé puis conduit au centre de santé de Rugazi pour être soigné.

Les habitants de Rugazi exigent que les présumés auteurs de ce crime soient traduits devant la justice et punis conformément à la loi.

Ex2 : *Les éleveurs amenant du lait en ville de Ngozi sont menacés par des imbonerakure propriétaires du centre de collecte de lait de gabiro réunis au sein de la coopérative Terimbere Mworozu". Selon ces éleveurs, ils sont arrêtés en cours de route par ces imbonerakure à la tête desquels se trouve un certain Libani. Leurs quantités de lait et leurs vélos sont saisis par ces jeunes du parti au pouvoir, les obligeant à vendre le lait à cette coopérative de collecte de lait à un prix non négocié.*

Le cas le plus récent est celui de mercredi 16 juillet 2025. Un certain Barihinyuza Jean marie de la zone mivo commune Ngozi a été malmené par Libani et autres. Il avait une vingtaine de litres de lait dans de petits bidons de 5 litres qu'il amenait dans différents ménages de Ngozi pour les enfants. Ce lait a été saisi et son vélo jusqu'à 16 h. Très fâché par cette injustice, il a crié au secours jusqu'à ce que ce Libani soit appelé par ses collègues qui lui indiquent qu'il ya du désordre. Barihinyuza réclamait de l'argent pour payer ce lait déjà en mauvais état. On lui a fait entrer dans la maison abritant cette coopérative pendant un bon bout de temps d'après ceux qui sont restés là. Selon ces personnes qui ont assisté à la scène, on l'a terrorisé et a été sommé de rentrer tout droit sans parler à personne ce qui s'est passé dans la maison. Visiblement très paniqué, il est parti avec son vélo. Mais il avait dénoncé l'adhésion par force dans la coopérative. Il n'a pas aussi manqué de dénoncer la somme de trente mille francs burundais exigés sans quittance pour avoir son vélo saisi.

V.1. 2.2. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE/VIOLS

Au cours de la période considérée pour ce rapport, un total de 25 incidents faisant 29 victimes a été enregistré par la Ligue Iteka dont 27 femmes et 2 hommes. Parmi les 29 victimes, 21 cas sont des mineurs violés. La province Gitega est la plus touchée avec 8 cas suivie de Bujumbura avec 7 cas et en troisième position vient la Province Butanyerera avec 6 cas. Les présumés auteurs pointés du doigt sont particulièrement les jeunes imbonerakure avec 5 cas de victimes, les policiers avec 1 cas et les administratifs avec 1 cas. Une autre catégorie est attribuée aux particuliers dont les commerçants, violences conjugales, ... et cela fait 18 cas.

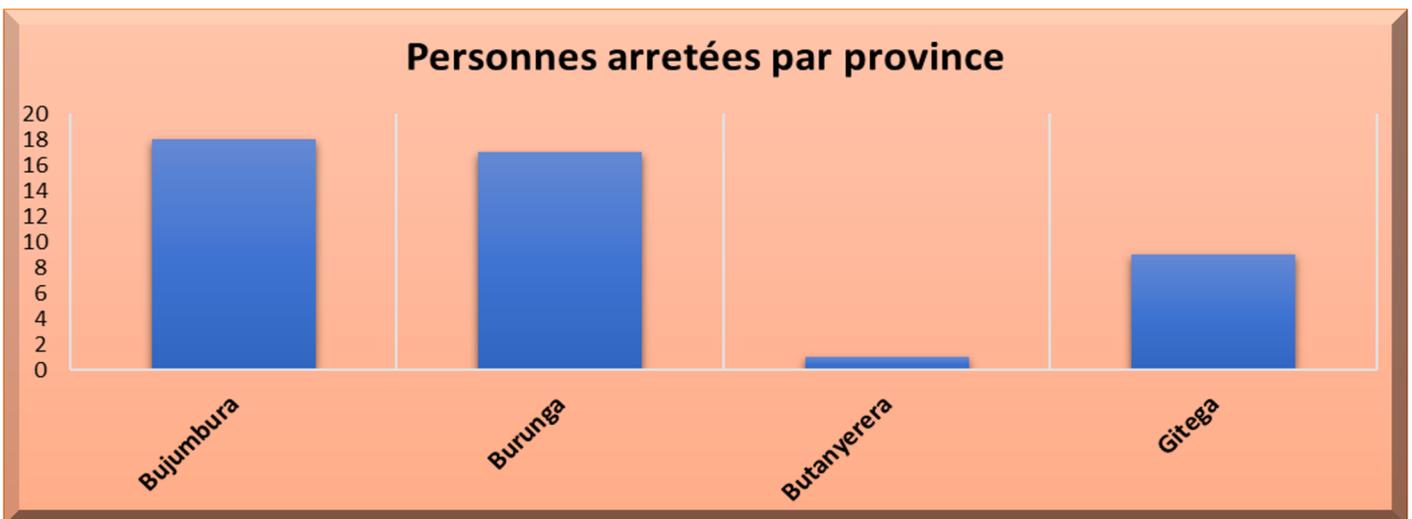
V.1.3. DROIT A LA LIBERTE

V.1.3.1. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES

Les cas de détentions arbitraires au Burundi en juin et juillet 2025 illustrent une tendance préoccupante dans la violation systématique du droit à la liberté individuelle. De nombreux citoyens, souvent soupçonnés d'opinions critiques ou liés à des mouvements d'opposition, ont été arrêtés sans mandat judiciaire ou preuve tangible, puis détenus pendant des périodes prolongées sans accès à une assistance juridique et ou à leur famille. Ces arrestations s'inscrivent dans une stratégie visant à éliminer toute opposition perçue comme une menace au pouvoir en place

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a recensé 25 fois d'arrestations arbitraires faisant 45 victimes. Les province Bujumbura et Burunga sont les plus touchées avec 10 cas chacune avec respectivement 18 et 17 victimes suivi de la province Gitega avec 4 cas impliquant 9 victimes et Butanyerera avec 1 cas.

Graphique illustratif :



Cas d'illustrations :

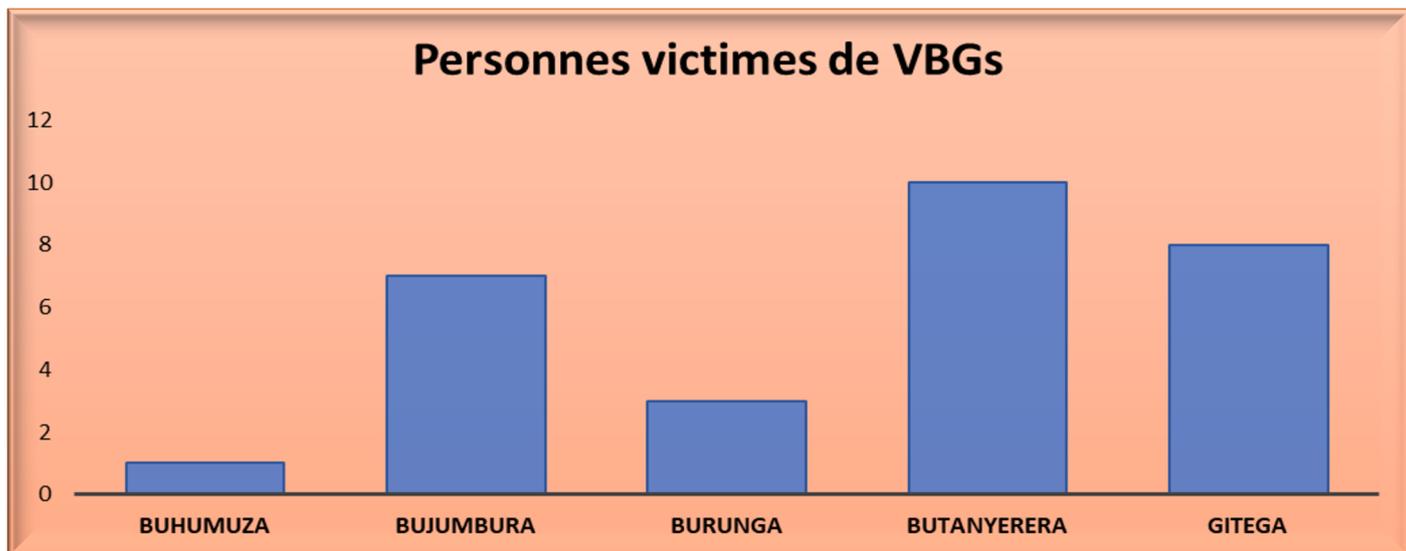
Ex1 : En date du 29 juillet 2025, la Ligue Burundaise des droits de l'homme Iteka a reçu une information indiquant qu'en date du 27 juillet 2025, Laurent Ruboneka Musabwa employé de l'ambassade de la RDC a été arrêté par des agents du Service national de renseignement, accompagnés de policiers et de militaires.

Cette information indique qu'en date du 27 juillet, vers 5 heures du matin, des militaires et policiers burundais, dont certains en tenue civile, se sont présentés à la résidence de Laurent Ruboneka Musabwa, située en zone Rohero, commune Mukaza, province de Bujumbura et à 7 heures, ils sont entrés et effectué une fouille perquisition mais ils n'ont rien trouvé.

Laurent Ruboneka Musabwa a alors contacté ses supérieurs au sein de l'ambassade, qui lui ont conseillé de ne pas obtempérer tant qu'ils ne seraient pas arrivés sur place. Malgré cela, les agents du renseignement l'ont emmené de force, en violation des règles du droit international concernant les représentants diplomatiques.

Cette arrestation a suscité une vive inquiétude au sein de la communauté Banyamulenge ainsi que dans les milieux diplomatiques internationaux.

Graphique illustratif :



Cas d'illustrations :

Ex1 : En date du 16 juillet 2025, un enfant de 15 ans a été victime de viol sur la colline Nyakibande, commune Isare, province Bujumbura vers 15 heures de l'après-midi. La nommée N.I, âgée de 15 ans, est une fille de N. J.D et N.M G, élève à l'Ecofo Mpinga en 9^{ème} année. Ce jour-là, elle était en train de chercher des aliments pour le bétail lorsque le présumé auteur, connu sous le nom de Harerimana Egide, est venu et l'a violée. L'enfant n'a pas caché ce qui lui est arrivé et a tout raconté à ses parents. La victime a reçu tous les soins nécessaires à l'hôpital Rushubi. Quant au présumé auteur, il a été arrêté par la police et est actuellement détenu au cachot communal d'Isare.

Ex2 : En date du 10 juillet 2025, aux alentours de 19h, sur la colline Nyarunazi, dans la zone Rutegama de la commune de Kiganda, un policier a violé une jeune fille. Après avoir raccompagné une amie de classe, N. J, 17 ans, élève en 9^{ème} année à l'Ecofo Munanira, a rencontré un policier nommé Nkurunziza Franck, âgé de 38 ans, originaire de la commune Kirundo dans la province de Butanyerera. Celui-ci était en service à la position policière de la colline Nyarunazi.

Il lui a alors proposé d'avoir de coucher avec lui dans une plantation d'eucalyptus située près du commissariat de police, mais elle a refusé sa demande. Selon la victime, il l'a ensuite contrainte et l'a violée. Alertés par ses cris, ses collègues policiers sont intervenus et ont conduit le suspect au commissariat provincial de police le lendemain. Il se trouve actuellement en détention au cachot de la police de Muramvya.

En date du 28 juillet 2025, vers 4h du matin, au quartier Rohero, commune Mukaza, province Bujumbura, Félix Mweza, un employé de l'ambassade de la République Démocratique du Congo (RDC) à Bujumbura et membre de la communauté Bashi, a été arrêté depuis son domicile sis à Rohero par les services de renseignement burundais. Félix Mweza, a été directement et discrètement remis aux autorités congolaises et il est soupçonné d'avoir collaboré avec le mouvement rebelle M23 et l'Alliance Fleuve Congo (AFC). Les deux agents de l'Ambassade ont été arrêtés puis transférés à Kinshasa à bord d'un vol spécial affrété par le gouvernement congolais.

Ex2 : Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 06 juillet 2025 indique qu'en date du 26 juin 2025 sur la colline remera, zone shombo commune muramvya, province Gitega, Butoyi Fulgence âgé de 37 ans, originaire de la colline Namande, zone Yanza, commune Nyabihanga, province Gitega et membre du parti UPRONA, a été arrêté par des Imbonerakure accusé d'avoir déchiré un drapeau du parti CNDD-FDD. Selon des témoins oculaires, un groupe de 6 Imbonerakure de la colline Remera conduit par Ngezahayo Venerand âgé de 31 ans, est venu chez lui avec un drapeau du Cnodd-Fdd déchiré et l'ont déposé dans son enclos. Selon les mêmes témoins, il avait maintes fois refusé d'adhérer à leur parti. Ils l'ont ainsi ligoté et l'ont amené avec le drapeau au commissariat communal de police de Muramvya où il est détenu depuis cette date.

Ex3 : Ce jeudi, 05 juin 2025 lors du scrutin, sur la colline et zone Buhinyuza de la commune Karusi, précisément dans le bureau de vote numéro 1 du centre de vote KARUSI 3, un homme du nom de Nsananiye Selemani, hutu du CNDD FDD âgé de 48 ans a été appréhendé par les membres du bureau de vote quand il est sorti de l'isoloir, il avait deux morceaux des feuilles d'élection séchées où il avait déchiré la partie sur laquelle se trouvait l'emblème du parti CNDD-FDD sur la feuille des députés et celle des conseillers communaux. La police qui assurait la sécurité de cet endroit l'a arrêté et l'a conduit au cachot du commissariat provincial où il est incarcéré.

V.2. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Les événements récents au Burundi, particulièrement entre juin et juillet 2025, soulèvent des préoccupations significatives concernant les droits économiques, sociaux et culturels de la population. La fermeture des frontières avec le Rwanda a gravement entravé l'économie locale, entraînant un impact négatif sur le bien-être des habitants des localités telles que Ruhororo, Butahana, Nyamakarabo et Rubona. Ce contexte a non seulement affecté les transactions économiques mais a également enfreint les rapports familiaux transfrontaliers, compliquant les interactions avec les proches. L'accès réduit au marché rwandais a engendré une carence en produits de première nécessité, notamment en carburant et en biens essentiels tels que les bovins et les cartes SIM, rendant difficile la communication en ces zones.

Les atteintes aux droits humains, en particulier en matière de sécurité, se sont aggravées, illustrées par des cas d'enlèvements visant ceux qui tentent de passer à la frontière. Un incident tragique s'est produit le 19 juin 2025 avec le meurtre de deux jeunes hommes de Nyamakarabo, suggérant une implication des autorités locales dans un climat de violence étatique contre ceux qui s'opposent à la répression en cours. Cette dynamique amplifie une crise économique déjà aiguë causée par les restrictions frontalières.

VI. CONCLUSION

La situation des droits de l'homme au Burundi en juin et juillet 2025 révèle des violations persistantes, malgré l'attention internationale. La Ligue Iteka comme d'autres organisations indépendantes rapportent des détentions arbitraires de militants, souvent accompagnées de torture et de disparitions, illustrant l'instabilité dans le respect des libertés fondamentales. Les cas documentés témoignent un état de pratiques répressives visant à étouffer l'opposition politique et la liberté d'expression est sévèrement limitée, avec des médias contrôlés. Les droits des femmes et des enfants sont gravement violés. La réaction internationale, bien que variée, ne semble pas changer la dynamique répressive. La Ligue Iteka ayant suivi l'évolution en documentant ces abus, appelle à des réformes. Cette période illustre la continuité des violations. La situation s'aggrave dans plusieurs domaines, nécessitant des actions coordonnées, un dialogue national inclusif et un renforcement des protections des droits.